

**PROVINCE DE QUÉBEC
RÉGIE INTERMUNICIPALE
DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Procès-verbal d'une assemblée régulière des administrateurs de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, tenue jeudi le 21 août 2008 à 19h30 au siège social de la Régie situé au 695, rang St-Joseph, Saint-Côme-Linière.

Étaient présents Madame et Messieurs:
Nicole Lambert, représentante de Sainte-Aurélie
Gabriel Giguère, représentant de Saint-Côme-Linière
Michel Breton, représentant de Saint-Hilaire de Dorset
St-Georges Cloutier, représentant de Saint-Zacharie
Paul Joly, représentant de La Guadeloupe
Marco Marois, représentant de Saint-Benoît-Labre
Éric Maheux, représentant de Saint-Prosper
Bernard Rodrigue, représentant de Saint-Philibert
Marc Grenier, représentant de Notre-Dame-des-Pins
Mario Breton, représentant de Saint-Honoré de Shenley

Est également présent Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie.

L'assemblée est ouverte à 19h30.

RÉSOLUTION NO: 3712-08

NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

- CONSIDÉRANT** que la présente assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud a été convoquée pour 19h30;
- CONSIDÉRANT** l'absence à cette assemblée du président, ainsi que celle des deux (2) vice-présidents;
- CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de nommer un président d'assemblée;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Grenier
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE Monsieur Gabriel Giguère, représentant de la municipalité de Saint-Côme-Linière soit nommé président de cette assemblée.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3713-08

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Marc Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE l'ordre du jour de cette assemblée soit accepté en y ajoutant l'item suivant:

- a) Mandat à Monsieur Jean Bernier (Genivar).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3714-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 JUIN 2008

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière de ce conseil tenue le 19 juin 2008 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3715-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 JUILLET 2008

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
APPUYÉ par Madame Nicole Lambert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de l'assemblée spéciale de ce conseil tenue le 17 juillet 2008 soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Le secrétaire-trésorier dépose auprès des membres de ce conseil les documents suivants et il répond à leurs questions.

- Les autorisations de dépenses en date du 21 août 2008;
- Le tonnage acheminé au lieu d'enfouissement par chacune des municipalités au cours des mois de juin et juillet 2008;
- Le tonnage de matières récupérées (bac bleu) au cours des mois de juin et juillet 2008 selon les données fournies par l'entrepreneur.

RÉSOLUTION NO: 3716-08

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Mario Breton
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les déboursés présentés soient acceptés selon les chèques #C-800371 à #C-800497 inclusivement de même que les chèques #C-280242 à #C-280339 inclusivement pour un déboursé total de 442 699.88\$.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3717-08

COLLECTE DE FEUILLES MORTES ET ARBRES DE NOËL

**IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marc Grenier
APPUYÉ par Monsieur St-Georges Cloutier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE ce conseil autorise son secrétaire-trésorier à préparer les collectes de feuilles mortes pour l'automne 2008 et d'arbres de Noël pour l'hiver 2009 comme par les années passées.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3718-08

DIVERSES FOURNITURES 2009

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Éric Maheux
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder à des appels d'offres publics et/ou sur invitation pour la fourniture d'essence, de diesel, de matériaux granulaires ainsi que pour la location de machineries avec opérateurs pour l'année 2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3719-08

ANALYSE DE CONFORMITÉ DU LET

CONSIDÉRANT que selon l'article 158 du règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, l'exploitant d'un lieu d'enfouissement doit aviser le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention de poursuivre ses activités au-delà du 19 janvier 2009;

CONSIDÉRANT qu'il doit également produire au dit ministère un rapport établi par un expert établissant et attestant la conformité du lieu d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la firme André Simard et Associés avait été mandaté par la résolution #3379-06 adoptée le 30 mars 2006, afin de réaliser ce rapport, lequel a été déposé à la Régie en version finale le 21 juillet 2008;

CONSIDÉRANT qu'en date du 22 juillet 2008, un avis d'intention de poursuite des activités d'enfouissement de la Régie, accompagné d'une copie du rapport cité précédemment ont été adressés à Monsieur Étienne Perreault, ingénieur au bureau de la Direction Régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs à Ste-Marie;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ par Monsieur Marc Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil entérine les actions prises par Monsieur Roger Turcotte, secrétaire-trésorier de la Régie dans ce dossier.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO: 3720-08

ASSURANCES COLLECTIVES

- CONSIDÉRANT** que la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud accepte la recommandation du Groupe Financier AGA Inc. afin de procéder à un appel d'offres pour son régime d'assurance collective;
- CONSIDÉRANT** que le Groupe financier AGA inc. agit à titre d'expert conseil sans le cadre du regroupement ainsi que pour la Régie et ses employés;
- CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire pour la Régie dans le cadre du regroupement, de déléguer à l'une des municipalités du regroupement, les pouvoirs nécessaires pour demander des soumissions par voie d'appels d'offres publiques;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Paul Joly
APPUYÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE la Régie Intermunicipale du Comté de Beauce-Sud délègue à la Ville de Saint-Georges les pouvoirs nécessaires, afin de demander des soumissions pour le régime d'assurance collective de chacune des entités formant le regroupement de Québec, Beauce, Portneuf, Mauricie, Laurentides et ce, par l'intermédiaire du Groupe financier AGA inc. agissant à titre de consultant expert en assurance collective.

ADOPTÉE

INFORMATIONS

- La 18^e conférence nationale annuelle du compostage se tiendra à Québec en septembre 2008.
- La Chambre de Commerce de St-Côme-Linière invite la Régie à adhérer à leur organisme.
- La Ressourcerie Beauce-Sartigan ainsi que le Comptoir Régional d'entraide de Saint-Georges invoquent un surplus de matières pour refuser les meubles que la Régie veut leur donner.
- Le secrétaire-trésorier a fait inspecter le compacteur 826 G de Caterpillar que le lieu d'enfouissement de Thetford Mines a à se départir.

À 19 :55 heure

Monsieur Régis Drouin, représentant de la Ville de Saint-Georges, prend son siège.

RÉSOLUTION NO: 3721-08

MANDAT À ANDRÉ SIMARD & ASSOCIÉS – GENIVAR INC.

- CONSIDÉRANT** que la Régie a adopté le 22 mai 2008 sa résolution #3690-08 à l'effet de demander à la ministre des Affaires municipales et des régions la permission de prolonger le contrat liant la Régie avec Aquatech, Société de gestion de l'eau Inc. pour une période maximale de 24 mois;
- CONSIDÉRANT** que Me André Langlois, avocat au contentieux du ministère des Affaires municipales et des régions a demandé verbalement au secrétaire-trésorier de la Régie un écrit détaillant les technicalités du dossier;
- CONSIDÉRANT** les discussions intervenues à ce sujet;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Marco Marois
APPUYÉ par Monsieur Paul Joly
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE ce conseil mandate Monsieur Jean Bernier, ingénieur chez Genivar Inc. et chargé du dossier du traitement des eaux de lixiviation de la Régie à l'effet d'écrire une lettre expliquant le dossier.

ADOPTÉE

DIVERS

- Monsieur Régis Drouin, représentant de la Ville de Saint-Georges fait part aux membres de ce conseil qu'il en est venu à une entente au nom de la Régie avec Services Sanitaires Denis Fortier Inc., relativement au dossier d'ajustement du contrat en rapport avec la hausse des prix des produits pétroliers.

Le comité chargé de ce dossier se rencontrera afin d'étudier cette entente.

- Monsieur Drouin fait également savoir aux autres représentants que la compagnie Comporec Inc. tente de se placer sous la protection de la Loi sur les arrangements avec ses créanciers.

RÉSOLUTION NO: 3722-08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Bernard Rodrigue
APPUYÉ par Monsieur Marc Grenier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE cette assemblée soit levée à 20h08.

ADOPTÉE

LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE

LE SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

GABRIEL GIGUÈRE

ROGER TURCOTTE